#### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## **SEANCE DU 05 AVRIL 2022**

Présents: M. BAILLARD Christian, Mme CHIVET Emmanuelle, Mme DESVOYS Emilie, M. GAILLARD Christian, M. HAILLOT Gérald, Mme HELARY Fabienne, Mme LAGOUTTE Sandra, M. LENOBLE Joël, Mme LESOUEF Magali, M. MORIN Joël, M. PELLE David, Mme POIRIER Isabelle, M. RIVEY Laurent, Mme ROUSSEL Elise

Procuration(s): Mme GIROT Magali donne pouvoir à Mme ROUSSEL Elise

Excusée : Mme GIROT Magali

Secrétaire de séance : M. RIVEY Laurent Président de séance : Mme ROUSSEL Elise

## 1 - Approbation du compte de gestion du receveur

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2021 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er janvier au 31 décembre 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, déclare que le compte de gestion, dressé par le Receveur, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

# 2 - Présentation du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. MORIN Joël, arrête et approuve le compte administratif 2021, après que Mme ROUSSEL Elise a quitté la salle, aux sommes suivantes :

## **SECTION D'INVESTISSEMENT:**

<ul> <li>Exédent de clôture de l'exercice précédent :</li> </ul>	37 990.35 €
- Dépenses de l'exercice :	178 128.40 €
- Recettes de l'exercice :	133 018.39 €
D'où il ressort :	
<ul> <li>un déficit d'investissement de l'exercice de</li> </ul>	45 110.01 €
<ul> <li>un déficit d'investissement cumulé de</li> </ul>	7 119.66 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
- Excédent de clôture de l'exercice précédent :	746 079.11 €
(après affectation de résultat)	
- Dépenses de l'exercice :	952 126.10 €
- Recettes de l'exercice :	1 227 787.89 €
d'où il ressort :	
<ul> <li>un excédent de fonctionnement de l'exercice :</li> </ul>	275 661.79 €
<ul> <li>un excédent de fonctionnement cumulé de :</li> </ul>	1 021 740.90 €
VOTE : Adoptée à l'unanimité	

## 3 - Affectation de résultat du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. MORIN Joël, arrête et approuve le compte administratif 2021, après que Mme ROUSSEL Elise a quitté la salle, aux sommes suivantes :

## SECTION D'INVESTISSEMENT:

- Exédent de clôture de l'exercice précédent :	37 990.35 €
- Dépenses de l'exercice :	178 128.40€
- Recettes de l'exercice :	133 018.39€

#### D'où il ressort:

- un déficit d'investissement de l'exercice de	45 110.01€
- un déficit d'investissement cumulé de	7 119.66€

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT:**

- Excédent de clôture de l'exercice précédent :	746 079.11€
( ) (6 1 ( ) ( )	

(après affectation de résultat)

Dépenses de l'exercice : 952 126.10 €
 Recettes de l'exercice : 1 227 787.89 €

#### d'où il ressort:

- un excédent de fonctionnement de l'exercice :	275 661.79€
- un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 021 740.90€

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 4 - Présentation et vote du budget primitif 2022

Le conseil municipal, après avoir entendu les propositions de crédits à inscrire au budget primitif 2022, vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à la somme de : 1 932 716.24 €
Pour la section d'investissement à la somme de : 1 019 390.66 €

Prévisions de dépenses de cette année : travaux d'installation de panneaux photovoltaïques à l'école, la mairie, aménagement des arrières de la salle communale, construction d'un local de rangement en extension de la salle communale, programme de travaux de réfection de voirie, agrandissement du columbarium, acquisition de divers matériels et équipements pour les services communaux, renouvellement des ordinateurs de la bibliothèque, mise en place d'une nouvelle signalétique des rues et villages.

VOTE: Adoptée à l'unanimité

## 5 - Vote des taux des contributions directes

Mme le maire précise que le budget prévisionnel prévoit un report à l'identique des taux votés l'an dernier.

Pour rappel, la suppression de la taxe d'habitation entraine le mécanisme suivant : la commune récupère la part départementale du foncier bâti en compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Elle conserve le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et le cas échéant des logements vacants.

Le conseil municipal doit donc délibérer sur les taux à appliquer pour l'année 2022. En cette période d'inflation et considérant que les finances communales sont saines, Mme le maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux des contributions directes.

Après délibération, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité les taux suivants en 2022 :

Foncier bâti :

42.64%

Foncier non bâti :

34.26 %

VOTE : Adoptée à l'unanimité

# 6 - Programme voirie 2022

Présentation des estimations du bureau d'études de la communauté d'agglomération en euros HT:

1/ Chemin de l'Enclos mitoyen avec Vains en enrobé (part communale) : 11 000,00

2/ Voirie de l'Enclos du poste de refoulement à la RD 911(230m): 18 650.00

3/ Les Mesjouans (500 m) : 19 410.00

4/ Le Moulin (215m) : 10 715.00

5/ Chemin des Grèves (600m) en enrobé : 12 705.00

6/ Le Rivage (remise en forme et empierrement) : 11 775.00

7/ Les Vignes; cheminement piéton : 36 500.00

La réfection du chemin des Grèves ne peut pas être réalisée en enrobé comme chiffré ci-dessus car le DPM ne permet pas ces matériaux, il faut prévoir une enveloppe de 34 000 €. Une attention devra être portée au choix des matériaux et de la bonne saisonnalité pour la mise en œuvre.

La réfection du cheminement piéton du garage Peugeot au Clos Hubert a été estimée à 65 000 € par PIGEON TP. D'autres devis seront demandés car ce tronçon de liaison piétonne est jugé prioritaire par le conseil municipal.

La commission voirie, après étude des estimations, rendra compte au conseil municipal des travaux à engager en priorité.

# 7 - Amortissement des subventions d'équipement

Mme le maire informe le conseil municipal que les subventions d'équipement versées au SDEM50 pour les travaux effectués sur le réseau de l'éclairage public doivent faire l'objet d'un amortissement sur 5 années.

Après délibération, le conseil municipal décide que les travaux de rénovation de l'éclairage public réglés en année N feront l'objet d'un amortissement sur 5 ans à compter de l'année N+1.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### 8 - Subventions

1/ Société des Courses d'Avranches : après délibération, le conseil municipal décide que les sommes versées par le Paris Mutuel à la commune seront reversées intégralement à la société des courses d'Avranches dès encaissement.

2/ Arès délibération le conseil municipal vote les subventions suivantes :

APE : 3 902 € pour permettre le financement des projets d'école 2021-2022.

Service Habitat Jeunes : 500 €

Football Club Marcey : 500 €

MGC Bowling Marcey : 200 €

Comice agricole du canton d'Avranches : 50 €

ACPG Marcey : 200 €

VOTE: Adoptée à l'unanimité

# 9 - Construction d'un local rangement en extension de la salle communale

M. PELLE présente les offres remises concernant la construction du local de rangement.

G&S Constructions : 21 803.68 € TTC

Marsais Bruno ; 21 893.36 € TTC

Le conseil municipal s'engage avec l'entreprise G&S Constructions en mesure d'exécuter les travaux durant le mois de juillet prochain.

VOTE: Adoptée à l'unanimité

## 10 - Questions diverses

- Suivi de la mise en place de la commission d'indemnisation amiable : réunion le lundi 28/03 avec les élus référents et une représentante de la CCI afin d'élaborer le règlement intérieur de la commission. Les documents sont soumis pour avis à la lecture de l'expert-comptable.
- Suivi des travaux de la route de Granville : le projet intègre des places de stationnement à l'endroit de l'arrêt de bus, face à la coiffeuse, le myst'hair d'Anna. L'arrêt de bus se fera sur la voirie. Afin de faciliter en sécurité l'accès au cabinet d'ostéopathie, un passage protégé rapproché sera créé.

Au vu des difficultés supportées par les commerçants durant cette 1ère tranche de travaux, la municipalité envisage en priorité la réalisation en 2023 de la tranche 3, liaison douce reliant la Foire

aux tissus au Pavé, ce qui ne perturbera pas le trafic routier. Durant cette période de transition, on analysera l'impact des travaux de la tranche 1 avant de définir les travaux à engager à la tranche 2.

# Fait à MARCEY LES GREVES

